

COMMUNE DE SAINT HILLIERS

Impasse de la Cabutte

77160 SAINT HILLIERS

Tél : 01.64.00.15.43

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AOUT 2024 A 19 HEURES

Le premier août deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures, légalement convoqué, le conseil municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme GALLOIS,

Etaient présents : Mesdames GALLOIS Catherine, Maïté LOUIS, Karine NOUNTANE, Lucie GRZYBOWSKI

Messieurs Hugo PIERRU, Michaël SUBLARD, Mickaël GALGANI

Etait absente : Madame Anabela CRINON

Secrétaire de séance : Monsieur Hugo PIERRU

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 22 juillet 2024
- Délibération pour vente du terrain rue du Grand Boissy
- Questions diverses

Après lecture du dernier compte-rendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 22 juillet 2024.

I - VENTE DU TERRAIN RUE DU GRAND BOISSY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu la délibération du 16 juillet 2021 approuvant la vente du terrain communal,

Considérant que M. QUEMENER Thomas et Mme HIET Laureen se portent acquéreurs pour l'achat du terrain au hameau de Pivot rue du grand Boissy, cadastré Y 225 pour 118 m², C 966 pour 728m², C 965 pour 423m², d'une superficie totale de 1 269 m², au prix de 62 000 Euros dont 7000 euros de frais d'agence, soit 55 000 net vendeur.

Madame le Maire propose de mettre en vente le terrain au prix de 62 000 Euros dont 7000 euros de frais d'agence, soit 55 000 euros net vendeur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
Le conseil municipal,
ACCEPTÉ la vente du terrain au prix de 55 000 euros net vendeur.
ACCEPTÉ de payer les frais d'agence s'élevant à 7 000 euros
ET DONNE tout pouvoir à Mme le maire pour signer tout document et acte s'y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Madame NOUNTANE revient sur la tonte des chemins car au moins trois demandes de tonte ont été formulées.

Madame le Maire et Monsieur PIERRU, premier adjoint, précisent que l'agent technique ne peut pas prendre en charge la tonte des chemins ruraux et communaux et que la commune devrait embaucher une personne pour ce travail, ce qui représenterait un coût trop important. Le conseil demande donc aux riverains, dans la mesure du possible, d'entretenir les chemins qui bordent leur propriété.

La séance est levée à 19 h 30